

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, convoqué par le Maire Jean-Luc GRAVEL, le vendredi 19 février 2021, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 15 février 2021

Étaient présents : Pascal BIRELLO, Michael BON, Régis BUTLINGAIRE, Valéry GERARDIN, Jean Luc GRAVEL, Stéphane KOUIDER, Patricia MALGRAS, Patrice MARQUIS, Stéphane RUSE, Evelyne SCHMINCKE, Patrick VIGNOT

Était absent : neant

Procuration : néant

Mme Malgras a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour, le co,nseil donne son accord.

• **Objet : TRAVAUX TILLEUL EGLISE EN COURS**

Délibération N°01

Suite aux diverses réunions de chantier, la commission travaux décide de matérialiser l'allée devant la mairie en pavé pour une somme de 690€ht. Il serait également judiciable de rehausser la chaussée, bordures et trottoirs du 1 au 5 rue du Tilleul pour un cout supplémentaire de 6756€ht. Le conseil délibère et décide de profiter de la présence de l'entreprise pour réaliser ces travaux supplémentaires nécessaires pour la pérennisation afin d'éviter de refaire dans 2 ans. Un vote à 7 pour et 4 abstentions.

• **Objet : Vote des 3 taxes**

Délibération N°02

Le conseil après délibération décide de reconduire les taxes 2021 au même tarif que 2020

- Taxe foncier bâti : 8.19%
- Taxe foncier non bâti : 19.50%
- Contribution Foncière des Entreprises : 17.36%
- A l'unanimité.

• **Objet : COMMUNE : vote du compte de gestion 2020**

Délibération N°03

Le conseil, après délibération donne son accord pour le compte de gestion 2020 fourni par la trésorerie d'einville au jard. A l'unanimité

• **Objet : COMMUNE : vote du compte administratif 2020**

Délibération N°04

Hors de la présence de Jean Luc GRAVEL et sous la présidence de Mme MALGRAS Patricia, 1ere adjointe, le CM décide d'accepter le compte administratif de la commune qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

-Dépenses de fonctionnement : 79 387.39€
-Recettes de fonctionnement : 97 834.54€
-Résultat de l'exercice : + 18 447.15€
-Résultat des exercices précédents reportés : 337 832.14€
-Résultat de clôture de fonctionnement : 356279.29€
RESULTAT FINAL : +458 253.35€

INVESTISSEMENT

-Dépenses d'investissement : 19 423.07€
-Recettes d'investissement : 1552.61€
-Résultat de l'exercice : -17 870.46€
-Résultat des ex. précédents reportés: 119 844.52€
-Résultat de clôture d'investissement : +101 974.06€

• **Objet : COMMUNE : affectation du résultat 2020**

Délibération N°05

Le Conseil, après délibération, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

RF 002/ +356 279.29€

RI 001 : +101 974.06€

A l'unanimité.

• **Objet : COMMUNE : Vote du budget 2021**

Délibération N°06

Après délibération, les membres du Conseil Municipal

-décident à l'unanimité, d'accepter le budget 2021 de la façon suivante :

RF+DF :443 254€

RI+DI : 226 465€

• **Objet : RENOUELEMENT CONVENTION PEFC**

Délibération N°07

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil décide à l'unanimité

- D'adhérer à la Politique de Qualité de la Gestion forestière durable en vigueur définie par l'Assemblée Générale PEFC Lorraine
- Signer et s'engager à respecter et à faire respecter dans mes forêts le cahier des charges du propriétaire en vigueur. Si l'assemblée générale de PEFC vote des changements concernant le cahier des charges, elle m'en informe. Je suis alors libre de rester dans l'association ou de la quitter par délibération envoyée par courrier avec accusé de réception.
- M'engager à respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui ci.
- M'engager à faciliter la mission de PEFC Lorraine et du certificateur amené à effectuer des sondages de conformité dans les forêts des propriétaires adhérents et les autorise à cet effet, à titre confidentiel, à consulter le document de gestion de ma forêt s'il existe.
- M'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Lorraine en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire.
- Accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification PEFC Lorraine
- Accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- M'engager à signaler toute modification concernant la forêt de la Commune.
- Participer aux frais de certification.

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement d'adhésion à la date du 01 janvier 2021 pour un coût annuel de 0.65€/ha(basé sur 45ha38)et la contribution forfaitaire de 20€.

• **Objet : COMMUNE : CDG ASSURANCE SANTE : MANDAT
CONSULTATION MISE EN CONCURRENCE**

Délibération N°08

L'autorité territoriale expose :

- l'opportunité pour la commune de Sionviller de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de Sionviller charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès

d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

○ Questions et infos diverses

Le défibrillateur a été installé sous le porche de la mairie

La visite de sécurité pour la salle a lieu le mercredi 24.02.

2 chats ont été capturés et stérilisés suite à l'intervention de l'association CLARA

Fin de la séance à 22h00. Le Maire



Liste des membres présents et signatures

BIRELLO PASCAL	BON MICKAEL	BUTLINGAIRE REGIS
GERARDIN VALERY	GRAVEL JEAN LUC	KOUIDER STEPHANE
MALGRAS PATRICIA	MARQUIS PATRICE	RUSE STEPHANE
SCHMINCKE EVELYNE	VIGNOT PATRICK	

AFFICHE A PORTE DE LA MAIRIE : 22 février 2021

TRANSMIS S. PREF : 22/02/2021